

Table Ronde 2

Emplois et transition écologique

La vision d'Humanité et Biodiversité

Pour Humanité et Biodiversité, il est clair qu'on ne peut concevoir la transition écologique sans se soucier de l'emploi : la convergence des deux sujets s'impose si l'on veut construire un développement soutenable.

Humanité et Biodiversité souhaite participer de cette convergence et aborde ce dossier en pleine conscience des difficultés. Quand on aborde les questions économiques et sociales, l'identification du sujet biodiversité reste difficile à construire, pourtant depuis le rapport du MEA (Millenium Ecosystem Assessment – ONU), l'on sait combien les sociétés humaines dépendent et se sont construites, y compris économiquement, sur les services que nous obtenons du fonctionnement des écosystèmes.

Il faut progresser pour donner à la biodiversité plus de visibilité et de contenus socio-économiques.

La transition écologique vise à mettre en place un modèle riche en emplois qualifiés et respectueux des ressources limitées de notre planète. La transition ainsi définie ne peut donc pas se réduire à une approche des seules modifications destructrices de la biodiversité.

Cela passe par une réflexion et des travaux sur l'élaboration de valeurs de la biodiversité, qui ne soient pas uniquement des prix de marché, mais aussi sur son intégration en matière comptable, enfin par la mise au point d'indicateurs différents du PIB.

Par ailleurs, à ce jour aucune méthode, notamment pas l'ERC (Eviter – Réduire – Compenser), n'est satisfaisante en matière de biodiversité. Autant le changement climatique, la transition énergétique mobilisent des outils opérationnels, autant on en manque encore en matière de biodiversité, ce qui nous interdit de disposer de connaissances suffisantes sur le contenu en emplois de la biodiversité.

Aujourd'hui il convient dans un premier temps de produire des connaissances appropriables sur la transition écologique qui respectent les équilibres des trois pôles du développement durable. Les défis écologiques ouvrent de nouvelles temporalités ; ils heurtent le monde financier, en introduisant du long terme dans un monde fonctionnant sur de l'instantané. Il faut donc réintroduire de la planification dans notre champ. De la planification qui produit du contrat social sur la nature, pas de la planification impérative, même si l'on peut penser que la sauvegarde de tel ou tel écosystème induira des règles d'ordre public.

L'approche est forcément sans certitude sur son effet macro-économique. Comment sortirons-nous des problèmes cruciaux tels le chômage de masse, tout en remettant au centre la nature ? Ce qui est sûr c'est que la seule reconduction du modèle du XXème siècle ne le permettra pas.

Proposition 1 : donner à la biodiversité plus de visibilité et de contenus socio-économiques

- *Poursuite des travaux du rapport du CAS sur les valeurs de la biodiversité (rapport Chevassus-au-Louis) en privilégiant l'approche par le coût de la maintenance et de la restauration des services écosystémiques.*
- *Progresser sur les travaux permettant l'intégration de la biodiversité en matière de comptabilité des entreprises.*
- *Utiliser des indicateurs complémentaires du PIB.*
- *Mettre en place une véritable régulation des activités ayant un impact sur la biodiversité.*

L'économie, et donc les emplois, sont liés à la biodiversité

Les travaux mettant en évidence les liens d'interdépendances de nos économies avec les services rendus par les écosystèmes se multiplient, citons par exemple le MEA, déjà évoqué, mais également les travaux de Pavan Sukhdev, coordinateur du TEEB, qui indique que le coût de la dégradation des écosystèmes, faute de réaction politique appropriée, serait de l'ordre de 7% du PIB. De fait, les risques que font peser sur nos économies et sur nos entreprises, la dégradation des écosystèmes, sont une réalité.

Cette dégradation n'est pas sans impact sur l'emploi. A titre d'exemple, la dégradation des stocks halieutiques aura des impacts négatifs sur l'emploi dans le secteur de la pêche et sur celui de toute la filière, en aval (conserveries), comme en amont (chantiers navals).

Cet exemple est bien sûr trivial, mais une analyse plus poussée démontrerait, s'il en était besoin, que de très nombreux secteurs d'activités, de l'agro-alimentaire en passant par le tourisme jusqu'à de nombreuses activités de services seraient impactés par une trop forte dégradation des services liés aux écosystèmes. Stopper la dégradation des écosystèmes, c'est donc aussi éviter les pertes d'emplois qui pourraient en découler.

Proposition 2 : renforcer la sensibilisation et la formation sur la dépendance de nos économies aux services rendus

Cela afin de sortir de l'idée reçue selon laquelle la biodiversité est antinomique d'une économie efficace. Cela doit être l'une des missions de la prochaine agence française de la biodiversité.

Proposition 3 : développer pour les entreprises (et notamment les PME) des outils d'appropriation du sujet biodiversité et de leur dépendance aux services rendus

A l'instar de ce que l'ADEME a su faire en matière de climat (référentiel bilan carbone par exemple) ; là aussi cela devrait être une priorité de la future agence française de la biodiversité. La déclinaison des outils existants (ESR, EBES etc.) à tous les secteurs et pour tous les types d'entreprises est à mettre en œuvre.

La Biodiversité, source d'emplois et d'activités

La question des liens entre biodiversité et emplois ne s'arrête évidemment pas à la lutte contre la dégradation des écosystèmes, approche que l'on peut qualifier de défensive, l'enjeu majeur est de développer une approche offensive basée sur la recapitalisation de notre capital naturel, elle ouvre plusieurs champs d'activités susceptibles de créer des emplois, du génie écologique à l'écotourisme en passant par l'agriculture, l'urbanisme, l'habitat, l'innovation... La difficulté est qu'à ce jour, il est difficile de quantifier tout cela.

Proposition 4 : construire des nomenclatures

Ces nomenclatures permettront de mesurer l'impact emploi des transitions, notamment celles liées à la biodiversité, et les conditions des reconversions.

Le génie écologique

Le génie écologique vise à contribuer à la restauration des écosystèmes et à la diversification du vivant. Cette nouvelle activité devrait créer de nombreux emplois en intervenant tant sur des grandes opérations de réhabilitation que sur des petites, voire de très petites opérations situées par exemple en ville, en zones industrielles ou en zones commerciales. De l'amélioration de la transparence des infrastructures existantes à l'aménagement de zones commerciales, de la conduite de travaux à la mise en place d'un parc urbain favorable à la biodiversité, le champ des possibles est vaste et concerne une large gamme de métiers, des opérateurs techniques aux ingénieurs. Le développement « sauvage » de ce secteur essentiel appelle la mise en place d'une régulation.

Proposition 5 : développer la filière du génie écologique

La structuration de la filière est en cours avec la mise en place de l'Union Nationale des Professionnels du Génie Ecologique et l'intégration du sujet dans les travaux du COSEI. Il faut poursuivre en ce sens, tant en matière d'ingénierie (amont) que de travaux (aval) :

- en drainant des flux financiers, par exemple via des appels à projets liés aux investissements d'avenir,*
- en améliorant le cadre de mise en œuvre du triptyque éviter, réduire, compenser,*
- en permettant la mise en place d'une filière qualité via normes et référentiels et une accréditation des Bureaux d'Etudes.*

Agriculture et foresterie

L'agriculture et la foresterie sont d'évidence des champs d'activités liés à la biodiversité. Néanmoins, les modèles agricoles peuvent avoir un impact emploi variable, tandis que la filière bois française est à valoriser.

Proposition 6 : développer l'agro-écologie

Le rapport de Mme Guillou, commandité par le Ministre de l'Agriculture, met en évidence de façon claire que les systèmes d'agro-écologie sont possibles, et pourvoyeurs d'emplois.

- *La loi d'avenir agricole doit faire du développement de l'agro-écologie une priorité.*
- *Comme recommandé par le rapport Guillou, les politiques publiques doivent donner le cadre permettant le développement des emplois nécessaires à l'agro-écologie, en lien notamment avec la mise en place du dispositif MAE de la PAC.*

Proposition 7 : pour une filière bois locale et à haute valeur ajoutée

Bois énergie, bois matériau les potentialités de la forêt française sont réelles, et peuvent permettre de développer des emplois locaux. A condition, d'une part de mettre en place des dispositifs globaux cohérents pour ne pas seulement créer une demande qui sera satisfaite par importation, et d'autre part, de concilier cela avec le caractère multifonctionnel des forêts, et notamment la qualité de ses fonctionnalités écologiques indispensable à la résilience et à la qualité de vie de nos sociétés. Ne bradons pas le long terme à une éventuelle rentabilité de court terme, ce n'est pas antinomique comme le montre le succès commercial de la tonnellerie française basée sur la récolte d'arbres plantés il y a 250 ans...

- *en matière de bois matériau, la chance de la forêt française c'est le bois de gros œuvre, le bois mature qui permet les produits de qualité et peut-aussi être source d'innovation à valeur ajoutée.*
- *en matière de bois énergie, privilégier l'utilisation locale et mettre en place une économie circulaire (recyclage des produits en fin de vie du bois matériau, comme les palettes ou charpente).*

Tourisme et biodiversité

En 2010, une étude commanditée par le Ministère de l'économie soulignait les bénéfices apportés par la biodiversité au secteur du tourisme concourant ainsi à l'excellence française en ce domaine. On sait aussi combien les parcs nationaux, les parcs naturels régionaux et autres sites du Conservatoire du Littoral contribuent à l'attrait touristique de nos régions.

Proposition 8 : faire de l'éco-tourisme un axe fort de l'offre touristique française

- *Sensibiliser et former les professionnels du tourisme aux enjeux liant leur secteur d'activités et la biodiversité,*
- *Faire de notre patrimoine naturel l'un des axes de communication de la promotion du tourisme en métropole et dans les outre-mer.*

Innovation et biodiversité

La biodiversité est source d'écoconception et d'innovation. On peut, en terme d'écoconception, citer le velcro inspiré de la bardane, le train à grande vitesse japonais dont l'aérodynamisme est inspiré du martin pêcheur, en terme d'innovation, pensons à ces TPE françaises qui ont acquis un vrai savoir-faire en matière de phyto-épuration.

Si les initiatives existent, le cadre réglementaire ou incitatif ne les favorisent pas toujours assez, bridant ainsi un champ d'activité potentiellement pourvoyeur d'emplois.

Proposition 9 : inciter à l'innovation et à l'écoconception en lien avec la biodiversité

- *Intégrer la biodiversité et les services dans les critères d'innovation et créer ou améliorer les dispositifs d'accompagnement de l'innovation adaptés aux entreprises travaillant dans le domaine de la biodiversité et des écosystèmes (exemple : dispositifs OSEO).*
- *Lancer des appels à projet spécifique sur cette thématique.*

Recherche et Connaissance

La communauté des chercheurs français en matière de biodiversité est reconnue au niveau international et constitue une chance pour la France, pourtant les politiques de recherche, et notamment en termes budgétaires, valorisent peu cette filière si on la compare à celles des « sciences dures ». Un soutien, y compris en matière de R&D, est nécessaire.

En termes de connaissance de la biodiversité, les besoins sont importants et stratégiques. En ces temps de débat sur la réglementation environnementale qui serait un frein à l'activité économique du fait des délais des procédures, rappelons que si la connaissance de la biodiversité était meilleure, les délais en seraient raccourcis d'autant (moins ou pas d'inventaires spécifiques à faire, par exemple en matière de grands projets). Mais pour progresser en matière de connaissance, et arriver à terme à la couverture complète du territoire par un atlas communal, les besoins et les opportunités en formation et en emplois sont réels.

Proposition 10 : soutenir la recherche en biodiversité et faire de la connaissance de la biodiversité une priorité

- Appels à projet biodiversité (notamment sujets émergents) par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB) ; FRB qui doit jouer un rôle pivot entre recherche, R&D et emplois,
- Lancement d'un programme de 1000 « bourses Darwin » pour former des étudiants niveau master ou doctorat,
- Encourager les passerelles entre le domaine scientifique (recherche-enseignement) et le domaine pratique (gestion-intervention),
- Développer les filières et les formations naturalistes, d'écologues, et ingénieurs écologues,
- Certifier les bureaux d'études et les professionnels pratiquant les inventaires et diagnostics écologiques.

Ville et Habitats

Le défi climatique et les contraintes sur l'énergie initient un vaste mouvement en faveur de la conception de « villes durables », économes en énergie et limitant les rejets de gaz à effet de serre ; aides publiques, moyens de formation, investissement d'avenir... favorisent cette trajectoire. Mais la ville durable de demain ne peut passer à côté de la biodiversité, les services qu'elle rend étant indispensables pour une ville qui garantisse bien-être et santé à ses habitants. S'engager dans cette démarche nécessitera de développer les savoir-faire techniques, les compétences et les emplois.

Proposition 11 : la biodiversité composante indispensable de la ville du futur

- Les incitations et la réglementation doivent permettre l'intégration de la biodiversité, dans les projets urbains, tant en matière d'urbanisme que d'habitats par exemple via les labels éco-quartiers, la démarche HQE, les règles de construction et d'urbanisme...
- Former les professionnels et développer la R&D.

La partie précédente met en perspective, d'ailleurs sans exhaustivité, le champ des possibles. Mais en complément de ces politiques volontaristes secteurs par secteurs, il convient de structurer une filière.

A cet égard, nous rappelons l'important travail du « comité de filière biodiversité » (dont Humanité et Biodiversité a obtenu la création par les pouvoirs publics à l'époque du « plan des métiers de la croissance verte ») ; nombre de ses recommandations restent d'actualité et les pistes de travail ouvertes doivent être poursuivies (la présente note s'est d'ailleurs en partie appuyée sur ces travaux, notamment dans les propositions qui suivent).

Proposition 12 : structurer la filière des métiers de la biodiversité

A terme : Mise en place d'une couverture conventionnelle des métiers de la biodiversité. Cela se justifie par la reconnaissance d'un groupe de métiers qu'il faut regrouper et à qui il faut donner des anticipations de carrière.

Dès à présent :

- définir dans une nomenclature claire les métiers de la biodiversité, en lien avec l'INSEE (NAF : nomenclature d'activité française - et PCS : professions et catégories socioprofessionnelle) et en liaison avec le pôle emploi, moderniser les référentiels Rime (référentiel interministériel des métiers de l'Etat) et Rome (référentiel opérationnel des métiers et des emplois) afin d'obtenir une identification des métiers de la biodiversité et des services écologiques qu'on ne peut pas suivre aujourd'hui,
- continuer de mettre à jour et entretenir le répertoire unique des métiers de la biodiversité et des services écologiques réalisé par l'Afpa et l'Aten à la demande du CGDD (<http://metiers-biodiversite.fr/>),
- veiller à ce que l'observatoire des emplois et des métiers liés à la croissance verte identifie et prenne bien en compte le volet biodiversité et services écologiques, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui (les chiffres donnés sont sous-estimés). Clarifier et conforter un dispositif national et régional de suivi de l'emploi environnement,
- organiser un grand rendez-vous annuel des professionnels et employeurs de la biodiversité et des services écologiques,
- créer une interprofession des métiers de la biodiversité regroupant l'ensemble des intérêts économiques pour apporter une synergie malgré la dispersion des secteurs d'activité et des employeurs.

Proposition 13 : développer la formation pour faciliter les transitions, et alimenter les filières

Ne figurent ici que les éléments liés aux transitions professionnelles, d'autres éléments sur la formation dans notre contribution TR 5-EEDD).

- développer des formations à destination des personnels des entreprises et former tous les formateurs des centres socio-professionnels,
- ouvrir les formations continues spécialisées (type Aten) aux chômeurs,
- permettre de valider les compétences des personnes possédant des connaissances naturalistes et en mesure de les transmettre, par une reconnaissance officielle type certification,
- évaluer le nombre et les qualifications des diplômés supérieurs au regard de la réalité et des exigences du marché, afin de « prévenir » le déséquilibre, et d'adapter les formations aux besoins des entreprises,
- communiquer auprès des conseillers d'orientation des collèges et lycées notamment agricoles sur la réalité des métiers de la biodiversité et de services écologiques.

Créer le cadre incitatif et facilitateur

Alors que la société doit faire face à un problème de chômage de masse, le champ des métiers de la biodiversité ne doit pas être minoré ; il est l'un des atouts pour les métiers de demain. Le sujet doit trouver sa place, pleine et entière, au sein des politiques publiques de transition écologique - elles-mêmes devant être pleinement intégrées aux autres politiques publiques – or, trop souvent dans le passé, le sujet a été oublié ; il était par exemple absent du grand emprunt. La réalité de sa place dans le plan d'investissement d'avenir (PIA) reste à préciser après les annonces du Premier Ministre, tandis que le Ministère du redressement productif semble ignorer le sujet.

Les propositions qui précèdent, pour donner leur plein rendement et atteindre l'objectif de création de nombreux emplois, doivent être facilitées et accompagnées, il faudra bien souvent « amorcer la pompe ».

Proposition 14 : créer le cadre incitatif et facilitateur pour les activités et les métiers de la biodiversité

- *mettre en cohérence les mesures de fiscalité écologique et les priorités en matière d'emplois (exemple : exonération fiscale pour travaux de génie écologique comme il peut en exister pour la pose de panneaux solaires),*
- *créer au sein des 2,3 milliards d'euros dédiés à la transition écologique dans le PIA, un fonds d'investissement d'au moins 500 millions tourné vers les continuités écologiques, les actions de génie écologique, les atlas communaux de biodiversité, en appui des projets de collectivités, associations, PME, etc. La gestion de ce fonds serait confiée à la future agence française de la biodiversité (et si nécessaire en attendant sa création, mise en place d'un comité pilotage ad-hoc appuyé sur un opérateur technique sur le modèle « culture scientifique et technique » du premier plan d'avenir),*
- *intégrer un volet biodiversité et services écologiques dans les cahiers des charges des commandes publiques (contribution au développement du marché).*